

Consignes générales pour le professionnel

Sécurité des interventions



Les opérations d'installation, de contrôle, de réglage, d'entretien et de remplacement doivent être exécutées par du **personnel qualifié** :

- en suivant les **recommandations et consignes données** par la voie de cette notice,
- en intégrant les **dispositions assurant la sécurité du travail**, les **procédures** et moyens propres à l'installateur, ainsi que les **prescriptions légales** quant à la prévention des accidents, notamment en ce qui concerne les installations électriques.

Prévention des risques

Consulter la **fiche A200** pour les dispositions particulières concernant la prévention des risques.

Accès à certains organes

La porte TRAFINOV est alimentée par une tension électrique de 230 volts.



Attention :

L'**intervention** sur le matériel électrique doit toujours s'effectuer, **hors tension**.

Précaution d'usage



Le matériel que vous allez installer peut comporter des **parties coupantes**. L'emploi de gants de protection est recommandé durant la manipulation de ce matériel.

Travaux de soudure



Les travaux de soudure comme la fixation des piliers sur une charpente métallique, doivent toujours être effectués, installation **hors tension**.

Interventions sur le matériel

Toute modification ou amélioration ultérieure d'une porte après réception doit être réalisée uniquement si la porte ainsi modifiée assure la conformité aux normes pertinentes énumérées dans la norme NF **EN 13241-1/2003**.

L'organisme chargé de procéder aux modifications ou améliorations doit déterminer si les dites modification ou améliorations produisent un nouveau risque. Cet organisme doit également assurer le fonctionnement ultérieur en toute sécurité de la porte et compiler un dossier technique de modification/transformation conformément à l'annexe C de la norme NF **EN 12635/2002**. Il conservera ce dossier pour une éventuelle inspection par une autorité administrative compétente.

Consignes générales pour le professionnel (suite)

Niveau de capacité technique

Certaines interventions nécessitent des capacités techniques et des habilitations particulières, comme les travaux de maintenance curative ou sur du matériel électrique. Trois niveaux précisent la capacité technique requise (connaissance du matériel visé, expérience, formation, ...).

	Profil type de l'intervenant	Précisions
Niveau 1	Utilisateur final n'ayant aucune connaissance technique. Cet utilisateur a néanmoins été formé à l'utilisation et à l'entretien courant de son produit. Il a été sensibilisé aux risques inhérents au matériel livré.	Niveau par défaut si le pictogramme de capacité n'est pas présent. Ce niveau autorise uniquement les opérations visant à l'utilisation et à l' entretien courant du matériel (lubrification, contrôles de bon fonctionnement).
Niveau 2	Professionnel expérimenté	Ce professionnel est formé et expérimenté . Il connaît parfaitement le matériel et toutes les technologies employées.
Niveau 3	Exclusivement le personnel du fabricant , expert du produit.	Ce niveau précise des travaux réservés au constructeur du matériel documenté.

Le pictogramme de capacité



Ce pictogramme est placé dans cette notice, là où l'intervention nécessite une capacité technique minimale. Le chiffre en **rouge** indique le **niveau requis**.

Modes de fixation

Le choix de la fixation est déterminée par la nature du support recevant la porte. Le tableau suivant vous indique les modes de fixation recommandés en fonction du support :

Types de fixations	Nature du support			
	Béton, Pierre	Brique pleine	Brique creuse	Charpente Métallique
Cheville métallique à expansion				
Scellement chimique				
Scellement au ciment				
Scellement au plâtre				
Cheville plastique				
Soudure à l'arc				
Vis auto-foreuse				

Interdite

Recommandée